



## 2<sup>ème</sup> Congrès du GIS « Moyen-Orient et mondes musulmans » en Juillet 2017

### Appel à contributions

Après le succès de son Premier Congrès (<http://majlis-remomm.fr/le-congres-du-gis>), le GIS « Moyen Orient et mondes musulmans » tiendra son deuxième congrès les **jeudi 6, vendredi 7 et samedi 8 juillet 2017**, dans les locaux de l'INALCO (65 rue des Grands Moulins Paris 13<sup>e</sup>).

Les chercheurs (à partir du niveau doctorat) sont invités à envoyer des propositions d'atelier thématique sous la forme d'un résumé en français (éventuellement en anglais) de 1500 signes maximum (espaces compris), **au plus tard le 10 juin 2016**.

L'atelier doit avoir un **responsable**. Il peut s'agir d'un atelier :

- soit « **simple** » (2h30 environ sur une demie journée) avec cinq participants maximum. La liste des participants pourra être complétée ou amendée jusqu'au 15 décembre 2016.
- soit « **double** » (sur une journée entière) avec dix participants maximum. La liste des participants pourra être complétée ou amendée jusqu'au 15 décembre 2016.

Vous pouvez également adresser une proposition de communication individuelle, sous la forme d'un résumé en français (éventuellement en anglais) de 1500 signes maximum (espaces compris), **au plus tard le 10 juin 2016**.

Le comité scientifique examinera ces propositions de communications individuelles, et veillera à les transformer en ateliers. Il privilégiera les propositions d'ateliers transversaux.

Pour toutes les propositions, l'envoi est à faire à l'adresse suivante : [gis.congres@gmail.com](mailto:gis.congres@gmail.com)

Les frais de mission sont à la charge des intervenants ou de leurs institutions de rattachement – une demande de financement peut toutefois être faite avant le 15 septembre 2016 auprès du GIS, uniquement pour les ressortissants des pays membres des bureaux AUF Maghreb et Moyen-Orient.

#### **Tarifs :**

La participation au Congrès est libre pour les doctorants.

Elle s'élève à **20€** pour les collègues statutaires et les post-doctorants.

Quel que soit leur statut, les personnes souhaitant assister au Congrès sans participer à un atelier acquitteront la somme de **30€**.

Cette cotisation sera considérée comme une adhésion à l'Association AGIS.

Il est possible de s'acquitter de son adhésion soit par chèque à l'ordre de l'AGIS (à l'adresse suivante 2 rue de Lille 75007 Paris) ou par virement sécurisé sur le site de l'AGIS : <http://www.association-agis.org> (site ouvert à partir du 31 mars 2016).

Les propositions seront examinées par le comité scientifique du GIS qui donnera sa réponse aux participants **avant la mi-juillet 2016**.